



Dans le cadre de l'Année internationale des coopératives (ONU)

Coopération et formes d'organisation sociale

Jeudi 13 décembre 2012, Rennes (UR2 – Villejean)

Vers un renouveau du monde des coopératives d'épargne et de crédit ? Des enseignements au Sud pour comprendre les transitions au Nord.

Pascal Glémain¹,

Résumé : Le monde coopératif, dans son ensemble, présente la singularité à la fois historique et structurelle d'être un lieu de tensions et d'équilibre entre l'économie sociale des statuts et des valeurs, et l'économie de marché de la compétitivité et de la profitabilité. A ce titre, il semble qu'il soit en quête permanente « du » modèle coopératif idéal, hybride, liant structure et système de valeurs. Au Sud comme au Nord, le champ des coopératives d'épargne et de crédit apparaît comme un terrain d'investigations pertinent non seulement pour la compréhension des fonctions d'intégration économique et bancaire qu'il porte, mais aussi pour les dynamiques économiques et sociales « locales » qu'il est censé accompagner. Les expériences nouvelles de coopératives d'épargne et de crédit au Nord participent-elles d'un renouveau du secteur bancaire coopératif ? S'agit-il d'innovations bancaires solidaires ? A chercher des éléments de réponses, nous constatons qu'à l'instar de ce qui se passe dans le Sud, le modèle de coopérative de crédit sur la base d'une « communauté d'emprunteurs solidaires » assurant l'ensemble des services nécessaires à la promotion économique et sociale de ses membres, élargie au territoire habité, apparaît comme une réelle perspective d'organisation sociale. Pour illustrer notre démonstration, nous nous appuyons sur l'analyse de la « *sociabilité communautaire* » de La NEF.

Mots Clés : Coopérative d'épargne et de crédit, modèle coopératif, économie sociale, sociabilité communautaire.

Dans l'absolu, une coopérative d'épargne et de crédit est, au Nord comme au Sud : « *un groupe de personnes qui s'associent pour améliorer leur statut social et économique* ». Au regard de l'histoire des faits relative aux systèmes bancaires coopératifs, depuis le 19^{ème} siècle, il semble que l'on puisse poser l'hypothèse d'une « sociabilité villageoise » comme vecteur de coopération située. La question qui se pose alors est celle de l'organisation sociale qui fait territoire de coopération bancaire.

¹ Docteur-HDR en Economie (Rennes 2 Ueb), Maître de conférences des Universités-HDR (qualifié CNU05), membre de PEKEA, Professeur-HDR responsable scientifique d'ESSCA CeRESS-Angers, et chercheur associé au CIAPHS EA2241 Rennes 2 Ueb (axe 2) (membre élu du Conseil d'Unité), pascal.glemain@wanadoo.fr 06 36 13 17 94

En d'autres termes, est-ce la sociabilité villageoise qui explique la coopération bancaire au niveau local ? En quoi cette sociabilité villageoise constitue-t-elle le socle du modèle coopératif bancaire ? Pourquoi est-elle remise en cause ? Sommes-nous en train de retrouver cette « sociabilité villageoise » avec les nouveaux acteurs des finances solidaires et leurs entreprises, tels que : le mouvement des CIGALES et La Nef ?

Par sociabilité, nous comprenons au sens de Gutton (1979, p.7) : « *l'étude à l'intérieur d'un cadre donné, ville ou village, les liens entre les hommes et les groupes sociaux. Ce sont ces liens, ces rapports bons ou mauvais, amicaux ou conflictuels qui définissent une vie sociale. De manière plus concrète, elle analyse le cadre de vie des villageois, les conflits et les solidarités à l'intérieur du village, et la vie collective* ». Si cette définition correspond à la France de l'Ancien Régime, elle rappelle que la sociabilité est une organisation sociale qui prit par la suite la forme d'association et/ou de coopérative. Mais dans le champ des coopératives d'épargne et de crédit, de quelle forme d'organisation sociale s'agit-il ?

Pour y répondre, nous procédons en deux temps. Après avoir analysé le processus transformant la sociabilité « villageoise » du modèle coopératif d'épargne et de crédit, nous nous intéresserons à la sociabilité « communautaire » des nouveaux modèles coopératifs d'épargne et de crédit que sont en France : les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALES) et la NEF.

De la transformation de la sociabilité villageoise des coopératives d'épargne et de crédit au Nord et au Sud

Comme le rappellent Wampfler *et al.* (2010, p.11) : « *l'agriculture familiale se caractérise par un lien privilégié entre l'activité et la structure familiale. Ce lien influence la prise de décision en matière de choix des activités, d'organisation du travail et de gestion du patrimoine. Les agricultures familiales regroupent la majorité de la population agricole et rurale de la planète, au Nord comme au Sud. Elles fournissent l'essentiel de la production agricole, occupent une place déterminante dans l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs ; elles participent à la gestion de l'espace et sont au cœur de la relation entre hommes, produits et territoires* ». La « sociabilité villageoise » trouve ici encore un sens malgré les siècles qui se sont écoulés, parce que les solidarités, les voisinages, les tensions qui s'y manifestent sont autant d'éléments structurant l'organisation sociale située.

Celle qui fait le lien entre l'individu et la société dans laquelle il évolue, sur le territoire qu'il investit en y habitant. Ce contexte particulier a rapidement dépassé le monde rural avec le modèle coopératif bancaire de Raiffeisen, expérimenté autant dans les Pays en voie d'industrialisation au 19^{ème} siècle, que dans les Pays dits du « Tiers Monde » dans les années 1970. Dans les deux cas, le modèle coopératif bancaire apparaissait comme un élément de base du développement, en mobilisant l'épargne et le crédit. L'idée consistait alors à « *faire reposer le crédit sur la solidarité traditionnelle existante au niveau de l'unité sociologique et économique de base : le village africain* » (Belloncle 1970, p.31), comme ce fut le cas pour les Crédits Mutuels et Agricoles à la fin du 19^{ème} siècle dont les caisses locales étaient organisées autour de l'église, donc à l'échelle du village. Au Nord comme au Sud, c'est la sociabilité villageoise qui a organisé, qui fut le vecteur, de la coopération bancaire solidaire parce que, pour reprendre les écrits de Marsan (1964) : « *les sociétaires doivent être des villageois se connaissant bien, s'estimant mutuellement, exploitant des terres voisines et pratiquant les mêmes cultures, leurs genres de vie doit être identiques, leurs niveaux économiques semblables. Ce sont là les conditions élémentaires du succès des entreprises de mutualité en milieu paysan* ». A ces éléments, il convient d'ajouter la contrainte de l'accès à crédit qui a fait de la coopération bancaire une nécessité, là encore au Nord comme au Sud.

En effet, au 19^{ème} siècle, les familles, les petits artisans et les petits commerçants, font face à un creux bancaire parce qu'ils étaient devenus trop peu solvables pour les établissements bancaires qui s'étaient tournés vers le négoce et les grandes industries industrialisantes à la Gérard Destannes de Bernis, même si leur modèle de développement n'est pas celui de la stratégie de substitution aux importations d'amont en aval tel que l'Algérie l'a porté au second 20^{ème} siècle.

Naissent ainsi les sociétés coopératives de crédit, ces « *associations autonomes de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* » (ACI, art.1, 1995). Dès lors, la banque coopérative au Nord comme au Sud devient un établissement au service de la sociabilité villageoise, où les villageois deviennent des sociétaires de double qualité à la fois sociétaire et usager. Il en résulte un fort ancrage dans la communauté d'appartenance avec parfois pour conséquence des scissions, en raison de valeurs non partagées.

Ce fut le cas par exemple de la Banque des Travailleurs Chrétiens d'Angers qui en 1895 connaît une scission avec d'un côté le cercle catholique ouvrier organisé derrière le Père de Besse qui voulait utiliser le crédit pour évangéliser les angevins, et le mouvement des ouvriers et des ruraux de France organisé derrière Louis Durand.

Sans entrer dans une analyse historique de la sociabilité villageoise que nous ne maîtrisons pas, il ne semble pas naïf de considérer cette hypothèse quand on tente de comprendre les déviations du modèle coopératif bancaire au Nord comme au Sud. En effet, nombre d'échec ont été constatés dans le Sud dans le cadre du passage d'un crédit agricole coopératif des années 1970 à des marchés financiers ruraux depuis le milieu des années 1980 (Wampfler *et al.*, 2010) avec pour conséquence la recherche d'une taille minimale optimale qui permette d'entrer dans le jeu de la concurrence (isomorphisme institutionnel (Bidet, 2003)), et de la course à la plus forte rentabilité possible, sans que ce processus n'ait été collectivement envisagé. Il en résulte non seulement une perte d'adhésion par fragilisation de la confiance et de la croyance partagées, un désencastrement à la fois social et géographique au fondement même du modèle coopératif d'épargne et de crédit original, mais aussi une inversion de logique selon laquelle désormais c'est le crédit qui fait l'épargne. Au Nord, le modèle bancaire coopératif est également sous tensions. Les sociétaires ont laissé la place aux clients en quête de responsabilité sociétale (Glémain, Bioteau, Artis (2010), Taupin et Glémain (2007)), remettant en cause l'un des fondamentaux clés de ce modèle bancaire particulier : la démocratie participative (Jardat *et al.*, 2010). On assiste également à une offre industrialisée de gamme de crédits et d'assurances. L'Economie Sociale a même accentué le phénomène en investissant le champ de la Bancassurance, profitant de son nouveau caractère polyvalent de banque universelle.

Ce mouvement – encore en cours avec la constitution des groupes bancaires coopératifs se comportant comme des firmes transnationales² - aboutit à un mouvement citoyen de retour à une sociabilité coopérative bancaire sur la base de communautés d'intérêts et de solidarité partagée.

² Après qu'ils se soient constitués en France en trio : Groupe Crédit Mutuel-CIC ; Groupe Banque Populaire-Caisse d'Épargne (dont Crédit Coopératif) ; Groupe Crédit Agricole-LCL ; ils sont aussi actionnaires de COFIDIS, de SOFINCO, de banques commerciales dans le cadre de filiales relevant du modèle d'économie de marché.

... vers une sociabilité communautaire des nouveaux modèles bancaires solidaires.

L'une des conclusions à laquelle aboutit Belloncle (1970 ?), après avoir expérimenté les modèles coopératifs d'épargne et de crédit en Afrique, nous apparaît très instructive. En effet, elle dit : *« nous sommes de plus en plus persuadés que la coopération ne peut être réellement comprise et surtout vécue par un peuple que dans la mesure où elle n'apparaît pas comme quelque chose d'étranger qui forcerait à rompre avec la tradition, mais quelque chose au contraire qui prolonge ce qu'ils connaissent déjà pour l'adapter à ces temps nouveaux, qui, à la fois, séduisent et effraient. « La coopérative », disent les paysans Hausa, « c'est comme des amis qui mangent la « Foura » autour de laalebasse. Tu te sers et quand tu as bu, tu passes la louche à ton voisin ». Quelle image pourrait rendre de façon plus profonde le principe de base de la coopération ? »*. A défaut de vivre dans des villages producteurs de sociabilité vectrice de coopération, un certain nombre de citoyens sont en quête d'un nouveau modèle bancaire coopératif. Pour ce faire, ils se constituent en communautés d'épargnants et/ou d'investisseurs solidaires au service de leur territoire, à l'échelle macro régionale de la Bretagne et des Pays-la-Loire par exemple (Glémain *et al.*, 2010), support à la fois de la dynamique économique locale socialement soutenable et d'une cohésion sociale située.

Au milieu du 19^{ème} siècle, le modèle bancaire « Raiffeisen » reposait sur la coopération choisie dans le cadre d'une « *solidarité active* » et la « *co-responsabilité* » entre personnes concernées, afin de lutter contre les « *situations de misère extrême* » (Bideau et Nouyrit, 1994). Nous retrouvons ces racines dans les finances solidaires contemporaines. Leurs acteurs se rassemblent dans le cadre d'une « *socialisation sociétaire* ». La sociation qui la porte consiste en une organisation sociale qui fait, au sens de Weber (1864-1920), que : « *la disposition de l'activité sociale se fonde sur un compromis d'intérêts motivés rationnellement (en valeur ou en finalité) ou sur une coordination d'intérêts motivée de la même manière* ». Nous comprenons ici l'un des fondamentaux structurels de La NEF qui « *mise sur l'individu sur sa conscience et sa capacité à agir. Elle place l'espoir dans l'esprit d'initiative qu'il est capable de manifester. Mais, l'agir individuel n'est pas un repli sur soi, car, dans la vision de la NEF, il a une portée sociale* » (Calmé 2012, p.25). La démarche communautaire de La NEF repose sur le principe de la construction d'une communauté de donneurs-emprunteurs.

Ces derniers n'agissent pas à partir de leur épargne mais bien à partir du coopérative de crédit. Ils prêtent à partir d'un emprunt qui les engage à titre individuel et communautaire (cercle de caution). Cet engagement repose sur la construction d'une connaissance mutuelle partagée qui traduit la portée sociale de l'agir individuel en coopération.

C'est pourquoi il s'agit de fraternité non pas dans le sens religieux du terme, mais bien dans celui de la fraternité qui dans le cadre de l'éducation génère le « véritable esprit de coopération et de solidarité » de Owen. C'est celui-là qui permet de « transformer l'esprit des gens » donc leur relation à l'argent, à la banque, comme des outils au service de la communauté élargie à l'échelle d'un territoire donné. Il en va ainsi des Cercles d'Initiatives Territoriales de La NEF depuis 2011, comme des Associations Régionales des CIGALES.

En guise de conclusion, nous constatons avec d'autres chercheurs (Jardat *et al.*, 2010 ; Côté, 2000) que : « *la question de la « pureté » coopérative* » des groupes bancaires historiques (Crédit Mutuel, Crédit Agricole) pose résolument question. Face au « défi de la performance et de la solidarité » (Richez-Battesti et Gianfaldoni, 2006), les Groupes bancaires coopératifs épousent une démarche RSE qui rend leurs fondations respectives en charge des objets sociaux de leur solidarité. Dans ce contexte, on assiste en France comme aux EUA et aux Canada, à l'émergence d'associations d'emprunt communautaire à l'instar de la NEF dont l'objectif est la promotion d'un investissement communautaire articulé autour de trois éléments (Mendell 1995, p.269) :

- *un engagement envers un lieu et les gens qui y vivent,*
- *un engagement social envers la justice sociale et économique en établissant comme toute première priorité les besoins primordiaux des populations qui ont été les plus marginalisées et exploitées,*
- *un engagement envers les organismes et le développement qui démontrent un sens de la communauté locale et promeuvent la justice sociale et économique.*

C'est ainsi tout le lien entre finances solidaires et entreprises qui est à comprendre, autant dans ses tenants et ses aboutissants, afin que les investissements ne concernent pas seulement des entreprises de sociabilité communautaire, mais viennent aussi couvrir les besoins de financement des petites et micro-entreprises qui sont autant d'éléments de dynamique économique et sociale locales. Avec le modèle hybride de financement La NEF-CIGALES, on peut se demander si ce n'est pas plutôt un modèle de financement coopératif qui est en train de s'installer en articulation avec les autres acteurs contemporains de la finance solidaire (France Active, Crédit Coopératif, ADIE, entre autres) ?

Bibliographie indicative :

Belloncle G., 1970 ?, *Les coopératives d'épargne et de crédit, base du développement dans les Pays du Tiers Monde*, Exposé lors de la deuxième conférence internationale de la coopération d'épargne et de crédit. ressources.ciheam.org/om/pdf/r06/CIO10356.pdf

Bideau J-P., Nouyrit H., 1994, *Fondements d'une banque « solidaire » d'après l'expérience de la NEF*. La NEF, note pour la Fondation pour le Progrès de l'Homme à la demande de Gérard Eloy, Secrétaire Général.

Bidet E., 2003, « L'insoutenable grand écart de l'économie sociale, isomorphisme institutionnel et économie solidaire », *Revue du MAUSS*, 2003/1, n°21, p.162-168.

Calmé N., 2012, *Economie fraternelle et finance éthique. L'expérience de La NEF*. Paris, Yves Michel.

Conseil Mondial des Coopératives d'Epargne et de Crédit, 1985, « Qu'est-ce qu'une coopérative d'épargne et de crédit ? », *Le Reporter Technique*, mai, vol II, n°1, 7p.

Glémain P., Bioteau E., Artis A., 2010, « Finances solidaires et territoires : analyses en Bretagne et Pays-de-la-Loire », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2010/2, p.213-233.

Gutton J-P., 1979, *La Sociabilité Villageoise dans la France de l'Ancien Régime*. Paris, Hachette.

Jardat R., Gianfaldoni P., Hiez D., 2010, « *La question démocratique au sein des banques coopératives en mutation : diagnostic pluridisciplinaire et proposition d'orientations* », hal-00520094, version 1, 22 sept.2010, 19 p.

Marsan J., 1964, *Le crédit mutualiste dans l'agriculture africaine et malgache*. Paris, La Documentation Française.

Richez-Battesti N., Gianfaldoni P., (coord), 2006, *Les banques coopératives en France. Le défi de la performance et de la solidarité*. Paris, L'Harmattan.

Taupin M-T., Glémain P., 2007, « Quelles responsabilités pour les finances solidaires ? », *RECMA-Revue internationale de l'Economie Sociale*, n°304, mai, p.27-45.

Wampfler B., Doligez F., Lapenu C., 2010, *Organisations professionnelles agricoles et institutions financières rurales : construire une nouvelle alliance au service de l'agriculture familiale*. Les Cahiers de l'IRC, éditions SupAgro Montpellier.